Documentation Technique de Référence

Chapitre 8 - Trames-types

Article 8.5

Conditions Particulières

Convention d'Exploitation et de Conduite

Installation de consommation ou Installation composée d'une installation de consommation d'une part, et d'installations de production et/ou stockage d'autre part

Version 2 applicable à compter du xx/xx/2025

6 pages

Version	Date	
2	xx/xx/2025	• Prise en compte des Installations de consommation composées éventuellement d'installations de production et/ou de stockage. • Prise en compte de la Convention de Raccordement à durée limitée, avec notamment l'ajout des exigences techniques de l'Installation et la création de la fiche « Dossier Technique de l'Installation ». • Création d'une fiche "Performances" des consommateurs et des producteurs/stockeurs. • Remplacement du CGM (Code Général de Manœuvres des Réseaux Electriques – Ouvrages HT) par le DIECRT (Document d'Interface Exploitation Conduite des Réseaux de Transport).
1	20/09/2016	Des versions antérieures existent mais elles n'étaient pas indicées.

CONVENTION D'EXPLOITATION ET DE CONDUITE DE L'INSTALLATION DE CONSOMMATION *[OU]* DE L'INSTALLATION COMPOSEE D'UNE INSTALLATION DE CONSOMMATION D'UNE PART, ET D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET/OU STOCKAGE D'AUTRE PART DE …… [*NOM DE L'INSTALLATION + NOM DU POSTE CLIENT*]

RACCORDEE AU POSTE RTE DE …… [*NOM DU POSTE RPT*]

DU RESEAU PUBLIC DE TRANSPORT D'ELECTRICITE

AIDE à la rédaction à supprimer dans la version définitive :
- Explication pour la rédaction à supprimer dans la version définitive,
- Texte ou paragraphe à compléter,
- Texte optionnel à supprimer si besoin ou choix à faire entre plusieurs propositions de texte.

Entre :

…… [*Le Client*], …… [*Adresse*], représenté par …… [*M. ou Mme*] [*Prénom, nom*] agissant en qualité de …… [*Fonction*], dûment habilité(e) à cet effet,

ci-après désigné par « le Client »,

d'une part,

et

RTE Réseau de Transport d'Electricité, société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 2 132 285 690 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 444 619 258, dont le siège social est situé Immeuble WINDOW, 7C, Place du Dôme, 92073 PARIS LA DEFENSE CEDEX,

représentée par :

…… [*M. ou Mme*] [*Prénom, nom*] agissant en qualité de …… [*Fonction*],

et

…… [*M. ou Mme*] [*Prénom, nom*] agissant en qualité de …… [*Fonction*],

ci-après désignée par « RTE »,

d'autre part.

[*Conformément à la norme NF C 18-510, les personnes citées ci-dessus doivent soit assumer le rôle d'Employeur, soit être le représentant de l'Employeur par délégation (pour assurer la responsabilité hiérarchique d'une exploitation dont les frontières sont parfaitement définies).*]

SOMMAIRE

1. Préambule et objet 4
2. Champ d'application 4
3. Date d'application 6
4. Fiche « Titres et coordonnées des acteurs » 7
5. Fiche « Limites de propriété, d'exploitation et de conduite et caractéristiques de l'Installation » 7
6. Fiche « Accès, sécurité et environnement » 7
7. Fiche « Travaux programmés : limites d'intervention, domaines de responsabilité » 7
8. Fiche « Exploitation et conduite en régime normal et d'incident » 7
9. Fiche « Performances de l'Installation de consommation » 7
10. Fiche « Performances de l'Unité de Production et/ou de stockage » 7
11. Fiche « Dossier Technique de l'Installation » 7

1. PREAMBULE ET OBJET

La présente Convention d'Exploitation et de Conduite est conclue entre RTE et le Client (également désignés ***« Parties »*** ci-après), conformément à l'arrêté du 9 juin 2020 relatif aux prescriptions techniques de conception et de fonctionnement pour le raccordement aux réseaux d'électricité.

Dans le cas de mise à jour d'une ancienne Convention d'Exploitation et de Conduite non soumise aux dispositions de l'arrêté du 9 juin 2020, remplacer le paragraphe précédent par :
La présente Convention d'Exploitation et de Conduite est conclue entre RTE et le Client (également désignés ***« Parties »*** ci-après), conformément à l'article D.342-10 du code de l'Energie.

La Convention d'Exploitation et de Conduite comprend les pièces suivantes :

- Les présentes Conditions Particulières et les fiches qui leur sont annexées.
- Les Conditions Générales disponibles sur le site de RTE (https://www.services-rte.com/) et son Annexe Documentaire. Le Client reconnait, en signant les présentes Conditions Particulières, en avoir pris connaissance et les accepter sans aucune réserve.

Les Conditions Particulières prévalent sur les Conditions Générales. Elles annulent et remplacent toutes lettres, propositions, offres et conventions antérieures portant sur le même objet.

Dans le cas de mise à jour d'une ancienne Convention d'Exploitation et de Conduite non soumise aux dispositions de l'arrêté du 9 juin 2020, rajouter le paragraphe suivant :
Lorsque l'Installation n'est pas soumise aux dispositions de l'arrêté du 9 juin 2020 relatif aux prescriptions techniques de conception et de fonctionnement pour le raccordement aux réseaux d'électricité, les références à ce dernier dans la Convention d'Exploitation et de Conduite (Conditions Particulières, Conditions Générales et Annexes) sont écartées et remplacées par les références pertinentes. Les modifications ainsi apportées sont précisées dans les présentes Conditions Particulières.

2. CHAMP D'APPLICATION

Ce document s'applique à l'Installation et aux Liaisons de raccordement.

L'Installation est en phase :

☐ Une partie ou la totalité de l'Installation est en phase d'essais.

La date prévisionnelle du premier couplage de l'Installation est prévue le JJ/MM/AAAA.

ou

☐ Définitive.

Intitulé des fiches	Version et date de la fiche	Fiche impactée par la mise à jour de la convention	Objet de la mise à jour
Titres et coordonnées des acteurs	*[Exemple : V1 le 12/03/2024]*	☐ Oui ou ☒ Non	
Limites de propriété, d'exploitation et de conduite et caractéristiques de l'Installation	*[Exemple : V3 le 06/11/2025]*	☒ Oui ou ☐ Non	*[Exemple : Mise à jour suite au déplacement du comptage]*
Accès, sécurité et environnement	*[Exemple : V1 le 12/03/2024]*	☐ Oui ou ☒ Non	
Travaux programmés : limites d'intervention, domaines de responsabilité	*[Exemple : V1 le 12/03/2024]*	☐ Oui ou ☒ Non	
Exploitation et conduite en régime normal et d'incident	*[Exemple : V2 le 06/08/2025]*	☐ Oui ou ☒ Non	
Performances de l'Installation de consommation	*[Exemple : V1 le 12/03/2024]*	☐ Oui ou ☒ Non	
Performances de l'Unité de production et/ou de stockage	*[Exemple : V2 le 06/08/2025]*	☐ Oui ou ☒ Non	
Dossier Technique de l'Installation	*[Exemple : V1 le 12/03/2024]*	☐ Oui ou ☒ Non	

3. DATE D'APPLICATION

[si l'Installation est en période d'essai]
La présente Convention s'applique à compter du JJ/MM/JJJJJ.

[Si l'Installation est en période définitive]
La présente Convention s'applique à compter de sa date de signature du Client.

Fait en trois exemplaires originaux dont un pour chaque signataire,

à

le

pour …… *[Le Client]*	pour RTE	
Employeur ou son représentant	*Directeur du Centre Opérationnelle du Système Electrique*	*Directeur du Centre Maintenance*

4. FICHE « TITRES ET COORDONNEES DES ACTEURS »

5. FICHE « LIMITES DE PROPRIETE, D'EXPLOITATION ET DE CONDUITE ET CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION »

6. FICHE « ACCES, SECURITE ET ENVIRONNEMENT »

7. FICHE « TRAVAUX PROGRAMMES : LIMITES D'INTERVENTION, DOMAINES DE RESPONSABILITE »

8. FICHE « EXPLOITATION ET CONDUITE EN REGIME NORMAL ET D'INCIDENT »

9. FICHE « PERFORMANCES DE L'INSTALLATION DE CONSOMMATION »

10. FICHE « PERFORMANCES DE L'UNITE DE PRODUCTION ET/OU DE STOCKAGE »

11. FICHE « DOSSIER TECHNIQUE DE L'INSTALLATION »